

Administration communale
UCCLE
Service Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/amm U84 F°283
N/Réf : AVL/KD/UCL-4.19/s.438
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue de Verrewinckel, 294b. Construction d'une maison passive unifamiliale (lot 3).

En réponse à votre lettre du 9 juillet 2008, en référence, reçue le 14 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 août 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé un avis favorable sous réserve.

L'implantation de la future construction se situe dans la zone de protection du parc de la Sauvagère.

Pour rappel, en sa séance du 9 juin 2004, la CRMS avait émis un avis favorable sous réserve sur la modification d'un permis qui prévoyait la subdivision du terrain en quatre lots. Le projet de construction portait sur deux maisons unifamiliales dont celle faisant l'objet de la présente demande, au fond du terrain (lot 3).

Le nouveau projet qui modifie le permis octroyé le 29 juin 2004 (permis 335bis), prévoit la construction d'une maison passive. Les façades sont prévues en structure bois revêtues d'un bardage en bois.

La modification porte aussi sur la forme de la toiture : "la toiture à trois versants est remplacée par une toiture incurvée en forme de paraboloïde hyperbolique de faible hauteur". Elle serait couverte d'asphalte revêtu d'un acrylique clair.

La CRMS n'émet pas d'objection sur la nouvelle proposition. Toutefois, comme dans son avis formulé en juin 2004, elle réitère sa demande de prévoir, en fond de jardin, un écran de verdure soigné (alignement d'arbres) et adapté au paysage du parc classé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.